

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources
Direction des Finances et du Budget
Service de l'Elaboration du Budget et des Evaluations
Financières

1ère Commission "Entreprendre et innover en Pas-de-Calais", 2ème Commission "Animer les solidarités humaines", 3ème Commission "Grandir, réussir et bien vivre en Pas-de-Calais", 4ème Commission "Equiper durablement le Pas-de-Calais", 5ème Commission "Renforcer l'équité territoriale", 6ème Commission "Piloter un service public de qualité"

RAPPORT N°7

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2016

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017

Le budget présenté clôture une année dense au cours de laquelle deux débats d'orientation budgétaire et deux budgets auront été adoptés. La permanence étant une qualité de l'action politique, il était logique que ce rapport s'inscrive dans la continuité et le prolongement des choix opérés en début d'année. C'est donc un esprit de continuité qui traverse les propositions qui sont faites.

Continuité par rapport à la séance du Conseil départemental du 25 janvier 2016 qui a été consacrée à l'adoption de la délibération cadre du mandat « Près de chez vous, proche de tous » et au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour 2016. Ces deux actes fondateurs visaient à définir une stratégie permettant au Département de disposer de ressources significatives afin de continuer à jouer un rôle moteur en faveur des solidarités humaines et du développement des territoires.

Continuité par rapport au budget 2016 voté lors de la séance du 14 mars 2016 auquel le budget supplémentaire ainsi que la décision modificative de l'année ne sont pas venus apporter de changements dans leurs éléments essentiels. Ainsi, le budget devrait une fois de plus être exécuté à un niveau proche de 95%, réaffirmant le respect des décisions de l'assemblée dans leur mise en œuvre.

Continuité par rapport au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 14 novembre dernier. Lors de cette réunion, les élus départementaux ont largement débattu de la manière d'atteindre les objectifs du mandat et ont pu confirmer la trajectoire d'évolution du budget départemental à moyen terme. Ces échanges ont permis d'affiner le projet de budget présenté aujourd'hui. Celui-ci respecte l'ensemble des orientations décrites ci-dessus et prend en considération les éléments conjoncturels qui s'imposent aux collectivités.

*

L'ampleur du travail réalisé et les échanges qualitatifs qui en ont résulté ont produit une matière riche qui peut être synthétisée en six grands objectifs pluriannuels déjà mis en exergue au moment du débat d'orientation budgétaire. La proposition de budget primitif montre que l'institution avance sur ces six objectifs :

1. La stabilité fiscale. Le Département a voté une majoration de deux points de taux de taxe sur le foncier bâti au début de l'année 2016. Cette hausse du taux d'imposition doit être la seule du mandat. **Cette année, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties reste inchangé.**

2. Une stabilisation des dépenses de fonctionnement sur plusieurs années en s'appuyant sur le contrat de progrès et sur les délibérations cadres. Les efforts de modération de la dépense doivent porter en premier lieu sur les dépenses de structure avec un souci permanent de préservation des politiques publiques, y compris les politiques volontaristes. Le budget 2016 a montré une première inflexion dans la progression des dépenses. **Hors effets de périmètre, importants cette année, et évolution du RSA, le Département aura stabilisé ses dépenses de fonctionnement entre 2016 et 2017.**

3. Reconstituer un autofinancement suffisant pour investir. Le Département s'est engagé sur un niveau d'épargne brute proche des 80 M€ à terme dès le budget primitif. La reconstitution de l'autofinancement constitue une des principales priorités budgétaires des exercices à venir. **L'épargne brute qui s'élevait à 36 M€ au BP 2016 se situe au BP 2017 à 57 M€, en progression de 21 M€, montrant que le travail engagé devrait permettre d'atteindre l'objectif fixé en 2020.**

4. Adopter un programme d'investissement soutenu pour les 6 années du mandat. Le Département s'y est engagé à travers le vote d'un milliard d'euros de crédits de paiement lors de l'adoption des budgets primitifs. **Les crédits d'investissement votés au BP 2017 s'élèvent à 195 M€, un niveau permettant d'atteindre le milliard d'euros en fin de mandat.**

5. Atteindre des ratios financiers de bon niveau, avec notamment une capacité de désendettement proche des 12 années, et ce dès le budget primitif. **Avec une capacité de désendettement de 13 ans au budget primitif, le Département se rapproche, dès maintenant, de l'objectif fixé.**

6. Préserver l'échelon départemental : la trajectoire budgétaire du Département entend confirmer le rôle moteur de l'institution en matière de solidarités humaines et territoriales.

Ces solidarités s'expriment à travers des politiques sociales ambitieuses, notamment en matière d'insertion ou de développement culturel et sportif ou à travers des politiques de développement territorial renouvelées dans le cadre de la contractualisation avec les intercommunalités, le soutien à la ruralité ou l'investissement dans des projets structurants. **Les efforts de gestion engagés n'auront pas d'incidence sur l'ambition portée par le Département, au service des solidarités humaines et territoriales ainsi que du développement local. La démarche d'optimisation des crédits alloués aux politiques publiques départementales ne suppose pas de renoncement aux engagements pris, que ce soit la priorité donnée à l'investissement ou la préservation des politiques volontaristes. Pour ce faire, l'année 2016 a vu le début du processus de refonte de beaucoup de dispositifs cadres dans une logique notamment d'optimisation budgétaire.**

*

Ces objectifs ne sont pas encore tous atteints. La démarche est progressive et il importe avant tout de maintenir le cap. La majorité départementale assume ce travail dans la durée et ce pour plusieurs raisons :

- parce que nous en avons les moyens, pour avoir anticipé l'effort à faire avec la provision pour les allocations individuelles de solidarité, ainsi que le résultat élevé qui permettent d'absorber une partie de l'effet de ciseau, le temps que les réformes mises en œuvre produisent leur plein effet ;
- parce qu'elle correspond à nos valeurs, les démarches d'économie ou d'optimisation ne se faisant pas unilatéralement ou avec brutalité, mais dans la co-construction avec nos partenaires, et sans effet pour les usagers ;
- parce qu'elle est efficace, les coupes budgétaires brutales et les à-coups dans la gestion étant préjudiciables aux politiques publiques, à l'inverse des changements, des réformes pérennes, qui nécessitent du temps pour porter leurs fruits.

*

Mais la contrepartie du temps nécessaire réside dans les efforts qui sont encore à faire. C'est d'autant plus important que, pour chaque euro demandé au contribuable, deux euros au moins doivent être récupérés par la collectivité. **Les pistes de travail déjà explorées peuvent encore être intensifiées. Il s'agit de :**

- développer le dialogue de gestion avec les partenaires de la collectivité afin qu'ils participent à l'effort collectif dans la logique d'un travail au cas par cas ;
- continuer à analyser les dispositifs départementaux pour limiter la progression attendue de certaines dépenses sans dégrader la qualité du service public rendu aux citoyens ;
- approfondir le chantier engagé sur les moyens de fonctionnement de l'institution départementale, notamment par le numérique qui doit infuser l'ensemble des méthodes de la collectivité et démontrer que le Département reste une institution moderne et proche du réel ;
- poursuivre le travail sur les recettes, car le ralentissement de la dynamique du RSA ne doit pas faire oublier, d'une part que le reste à charge est considérable, et d'autre part, qu'il continue à augmenter sur l'APA et la PCH. Je continuerai à défendre la proposition que j'ai formulée, en lien étroit avec le Président du Conseil départemental du Nord ; une proposition qui garantirait le rééquilibrage du modèle de financement des allocations de solidarité en permettant le financement des écarts territoriaux par la solidarité financière nationale.

*

L'exercice 2017 démontre que les engagements budgétaires pris sont réalistes, soutenables et qu'ils ne conduisent pas à remettre en cause les politiques publiques départementales. Ce point d'inflexion, c'est la démonstration de la cohérence, de la constance et de la continuité. Le budget 2017 correspond à la conviction portée par la majorité départementale : dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on dit. C'est cette cohérence entre le discours et l'action qui demeure la meilleure garantie pour défendre notre démocratie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Michel DAGBERT

SOMMAIRE

Table des matières

A. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2017	2
B. PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4
1. <i>Les impacts des différentes lois sur le budget 2017</i>	4
2. <i>Les recettes de fonctionnement</i>	6
3. <i>Les dépenses de fonctionnement</i>	10
C. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	13
1. <i>Présentation du schéma global de financement de la section d'investissement</i>	13
2. <i>Les dépenses d'investissement</i>	14
3. <i>Les recettes d'investissement</i>	18
LES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS DES BUDGETS ANNEXES	20

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe modifie légèrement la procédure de vote du budget des collectivités. Il prévoit notamment que « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget et au compte administratif afin de permettre au citoyen d'en saisir les enjeux ». Le présent document, outre sa présentation aux élus à l'appui du vote du budget, et en complément des cahiers des commissions qui y sont annexés, aura cette fonction.

A. L'équilibre du Budget Primitif 2017

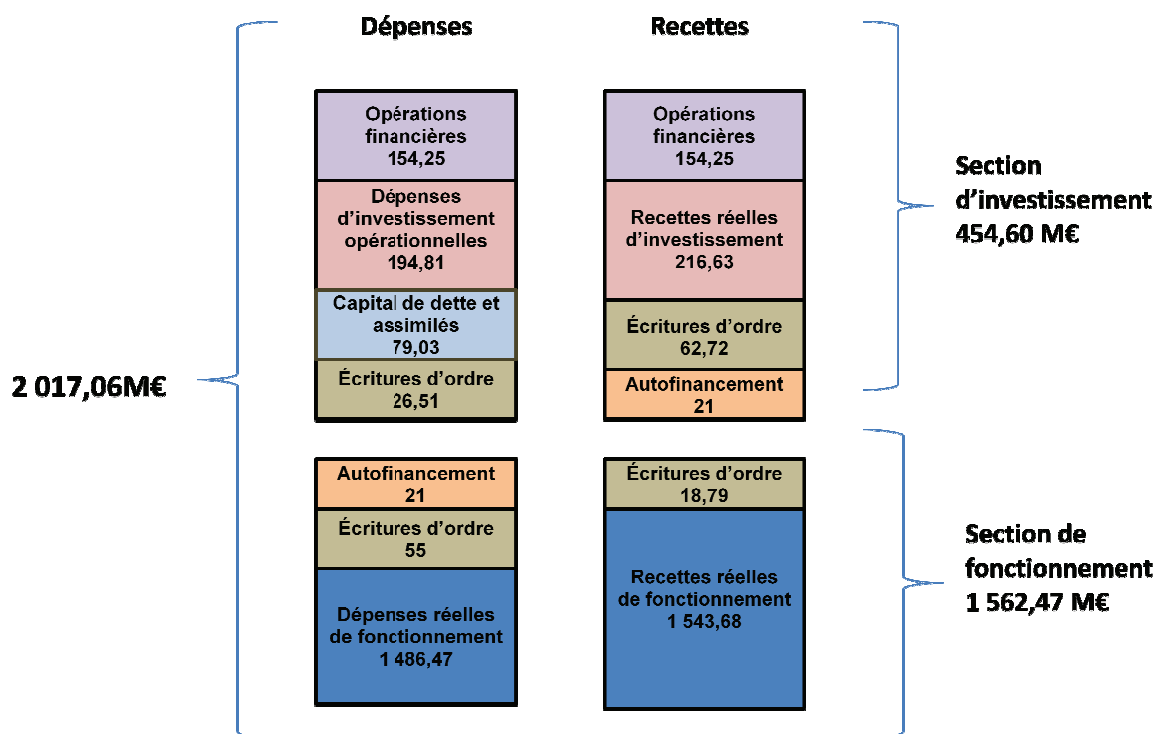
Le projet de Budget Primitif 2017 soumis à votre examen s'établit en dépenses et en recettes à 2 017 059 235,80€. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 562 465 641,79 € et la section d'investissement à 454 593 594,01 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2017	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	428 088 447,90	26 505 146,11	454 593 594,01
Section de fonctionnement	1 486 465 641,79	76 000 000,00	1 562 465 641,79
Total	1 914 554 089,69	102 505 146,11	2 017 059 235,80

BP 2017	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	370 878 594,01	83 715 000,00	454 593 594,01
Section de fonctionnement	1 543 675 495,68	18 790 146,11	1 562 465 641,79
Total	1 914 554 089,69	102 505 146,11	2 017 059 235,80

Il est possible de représenter ces masses budgétaires par le schéma synthétique repris ci-dessous :



Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre plusieurs opérations qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques :

- des opérations d'ordre, y compris l'autofinancement, qui ont la particularité de ne donner lieu à aucun décaissement ni encaissement, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif sans avoir de conséquence sur la trésorerie ;
- des opérations de dette qui sont des opérations réelles, équilibrées en dépenses et en recettes, représentant 154,25 M€ au BP et qui se divisent elles-mêmes en deux types d'opérations :
 - o les mouvements sur crédits revolving pour un montant de 94,25 M€ qui correspondent aux opérations de tirages et de remboursements d'un montant équivalent pour ces prêts qui servent à gérer la trésorerie du Département ;
 - o les opérations de refinancement d'une partie de la dette à hauteur de 60 M€, où la dépense liée au remboursement du capital de prêts est immédiatement compensée par une recette liée à la souscription d'un nouveau prêt d'un montant équivalent, aux conditions plus avantageuses.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est donc proposé de ne présenter, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections, hors opérations de dette de type revolving ou refinancement pour ce qui concerne la section d'investissement.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2017 s'élève à **1 760,31 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en M€)	Recettes (en M€)
Investissement	273,84	216,63
Fonctionnement	1 486,47	1 543,68
Total	1 760,31	1 760,31

Cette présentation consolidée du projet de Budget 2017 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2016. Le total des dépenses réelles hors opération de dette, s'établissait en 2016, à 1 767 M€. Le budget 2017 fait donc ressortir une très faible réduction des dépenses et des recettes, de près de 7 M€, soit une stabilisation du budget entre les exercices. Toutefois, cette stabilité ne doit pas occulter des évolutions qui peuvent être importantes au sein du budget. La présentation détaillée par section ci-dessous permet d'apporter plus de précisions sur les mouvements de crédits, que ce soit en investissement ou en fonctionnement.

Il est proposé, conformément aux instructions budgétaires, une présentation du projet de budget par fonction selon la nomenclature M52 et par chapitre. Cette présentation se décompose, comme pour la présentation fonctionnelle évoquée précédemment, en dépenses et recettes pour les deux sections.

B. Présentation de la section de fonctionnement

1. Les impacts des différentes lois sur le budget 2017

Avant de rentrer dans le détail de la présentation de la section de fonctionnement, il convient de revenir sur les évolutions du périmètre des compétences qui ont impacté la collectivité. Deux évolutions principales sont à noter.

La première résulte des dispositions de la loi NOTRe qui a transféré à la Région les transports interurbains au 1^{er} janvier 2017 ainsi que les transports scolaires au 1^{er} septembre 2017. Pour financer ces transferts de compétences, la loi a mis en place un mécanisme de compensation financière des charges transférées et fixé les modalités de répartition entre les collectivités bénéficiaires du droit à compensation.

Un transfert de 25 points de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) aux régions est prévu dès le 1^{er} janvier 2017. L'échelon départemental se voit alors privé d'une recette fiscale potentiellement dynamique, dont il ne conservera qu'un montant évalué à 55 M€ pour 2017.

Pour le Pas-de-Calais, l'évaluation du coût net des charges transférées est *a priori* inférieure au montant de la CVAE transférée. Il incombera alors à la Région de verser une compensation financière au Département. Ces mécanismes seront figés fin 2016 et ne feront l'objet d'aucune actualisation, et ce quelle que soit l'évolution de la politique régionale en matière de transport. Le montant de la compensation sera évalué par une Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT) qui doit rendre son estimation du montant de la compensation avant la fin de l'année 2016 .

S'agissant de l'exercice 2017, dès lors que la politique de transport sera assurée par le Département jusqu'au 31 août 2017, la Région versera :

- pour les transports scolaires exercés en vertu de la loi pendant 6 mois, une dotation spécifique équivalant au remboursement du trop perçu de CVAE transférée, estimée à 31,9 M€ au vu des derniers échanges réalisés dans le cadre de la CLERCT;
- pour les transports interurbains exercés par délégation de la Région pendant 8 mois, une compensation à hauteur de 6,9 M€. Une convention déterminera les modalités de compensation de cette délégation temporaire.

Au global, le Département percevra une recette de 20 M€ inférieure à l'année 2016 et assumera une dépense inférieure du même montant. En vertu du principe de neutralité des transferts de compétence, celui-ci sera donc budgétairement neutre pour le Département

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 dite loi vieillissement est l'autre grande évolution de périmètre que connaît la collectivité en 2017. Cette loi améliore le service offert aux personnes âgées que le Département a en charge, notamment par le déplafonnement de certaines prestations, ce qui conduit à une hausse des dépenses pour le Département estimée à 15 M€ par an. La loi a aussi créé une conférence des financeurs qui réunit différents acteurs travaillant dans le secteur de la vieillesse afin de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires. Les nouveaux projets qui devraient voir le jour sont estimés à 3 M€ pour l'année 2017. Pour ces deux dépenses nouvelles, la loi prévoit une augmentation en parallèle des recettes attribuées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au Département d'un montant identique. *In fine*, le budget de la collectivité va donc augmenter en recettes et en dépenses de 18 M€.

Il convient de souligner que cette loi a pris effet dès le début de l'année 2016. Toutefois, au moment du vote du budget primitif 2016, les informations étaient encore insuffisantes ce qui a conduit à n'inscrire les crédits liés à la loi vieillissement qu'au stade du budget supplémentaire. La comparaison de BP à BP s'établit donc bien hors du périmètre de la nouvelle loi.

Au final, on le voit, le résultat de ces effets de périmètre est relativement neutre. Les dépenses et recettes baissent de 20 M€ au titre de la loi NOTRe et augmentent de 18 M€ au titre de la loi vieillissement. La somme de ces mouvements représente donc un

montant peu significatif au regard des grands agrégats du budget. Toutefois, ces évolutions revêtent une importance dans la répartition des lignes budgétaires telles que proposées ci-après.

2. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 439 567 996,00	1 413 853 728,65	-1,79%
2 ENSEIGNEMENT	3 165 500,00	3 155 500,00	-0,32%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	941 000,00	516 000,00	-45,16%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	512 000,00	904 000,00	76,56%
5 ACTION SOCIALE	81 995 000,00	100 640 000,00	22,74%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	847 550,00	729 331,28	-13,95%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	4 913 000,00	13 721 352,00	179,29%
8 TRANSPORT	6 123 100,00	10 044 412,25	64,04%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	111 823,40	111 171,50	-0,58%
TOTAL	1 538 176 969,40	1 543 675 495,68	0,36%

Près de 92% des recettes départementales sont imputées à la fonction 0. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation.

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	9 963 656,00	7 922 966,65	-20,48%
932 ENSEIGNEMENT	3 165 500,00	3 155 500,00	-0,32%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	941 000,00	516 000,00	-45,16%
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	512 000,00	904 000,00	76,56%
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	30 304 000,00	33 846 000,00	11,69%
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	49 891 000,00	65 044 000,00	30,37%
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	1 800 000,00	1 750 000,00	-2,78%
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	847 550,00	729 331,28	-13,95%
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	4 913 000,00	13 721 352,00	179,29%
938 TRANSPORTS	6 108 100,00	10 029 412,25	64,20%
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	36 998,40	108 254,94	192,59%
940 Impositions directes	461 422 618,00	410 822 618,00	-10,97%
941 Autres impôts et taxes	562 649 251,00	571 049 251,00	1,49%
942 Dotations et participations	401 214 471,00	418 995 083,00	4,43%
943 Opérations financières	107 825,00	81 726,56	-24,20%
945 Provisions	4 300 000,00	5 000 000,00	16,28%
TOTAL	1 538 176 969,40	1 543 675 495,68	0,36%

Globalement, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 5 M€, soit un montant faible de 0,3%. Le détail des évolutions ne peut obérer les tensions structurelles qui perdurent sur les recettes de la collectivité.

Le premier grand mouvement à prendre en compte est celui des évolutions en termes de compétences, déjà évoquées plus haut, qui impactent le budget. Ainsi :

- les recettes de fonctionnement au titre de la compétence transport baissent de 20 M€. Cette baisse globale est la contraction de différents mouvements :
 - le transfert d'une partie de la CVAE à la Région qui conduit à une perte de 55 M€ par rapport au BP 2016, imputée sur le chapitre 940 « Imposition directe » ;
 - l'attribution par la Région d'une dotation de compensation des charges transférées, estimée à 32 M€, afin de couvrir l'écart entre la CVAE et le coût de la charge transférée pour l'année 2017, et imputée sur le chapitre 942 « Dotations et participations » ;
 - le versement par la Région d'une recette de 3 M€ compensant la prise en charge par le Département pendant 6 mois par délégation de la compétence de transport interurbain, mais intégrant le risque d'une réduction de la subvention régionale à la gratuité du transport, deux dispositifs imputés au chapitre 938 « Transport » ;
- la hausse des recettes de l'action sociale et l'APA représentant 18 M€.

In fine, ces mouvements s'équilibrent globalement.

L'autre forte évolution est celle de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui s'inscrit dans l'effort de redressement des comptes publics pour les collectivités. Pour mémoire, au niveau national, le montant de la DGF, «pivot» des relations financières entre l'État et les collectivités locales, est passé de 41,5 milliards d'euros en 2013 à 36,6 milliards d'euros en 2015. La Loi de Finances pour l'année 2014 a, en effet, instauré une première diminution de 1,5 milliard d'euros de l'enveloppe globale des collectivités, et la Loi de Finances pour 2015 a amplifié cette baisse à hauteur de 3,67 milliards supplémentaires par an, cette baisse devant s'opérer encore chaque année jusqu'en 2017. Pour le Département du Pas-de-Calais, la refaçon de la DGF a débuté en 2014 avec une baisse de 8 M€ et s'est amplifiée à compter de 2015, avec une perte de recettes annuelles de 20 M€ supplémentaires. Cette baisse se poursuit jusqu'en 2017. Cette année encore, la baisse est de 22 M€ de BP à BP et devrait constituer la dernière année où le département est sollicité.

Cette baisse, définitive, est absorbée par des hausses.

Quelques hausses, pérennes, sont liées au dynamisme relatif des bases, principalement les droits de mutation (+ 8 M€), la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (+ 2 M€), la taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 3 M€) et ses frais de gestion (+ 1 M€) pour un montant proche de 14 M€. En outre, une recette exceptionnelle de 9 M€ de taxe d'aménagement (fonction 7) est attendue en 2017, en partie au titre de reliquats dus au département par les services fiscaux pour les années antérieures. Il convient enfin de noter que si les bases évoluent, les taux, quant à eux, sont fixes, puisque le Département s'est engagé à ce que la hausse de la taxe sur le foncier bâti votée en mars 2016 soit la seule du mandat.

D'autres hausses sont plus conjoncturelles. Il s'agit :

- **du fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)**, créé en 2006 pour compenser la charge des allocations de RMI. Doté au niveau national de 500 M€. Il est réparti entre les départements en fonction de leur reste à charge, de leur potentiel financier, de leur nombre d'allocataires du RSA, ainsi que du nombre de contrats aidés conclus en faveur de bénéficiaires du RSA. L'article 50 du projet de loi de finances pour 2017 prévoit une révision des critères de répartition entre les départements de la part insertion, « afin de tenir compte des besoins identifiés sur chaque territoire et des efforts réalisés par les départements en matière de cofinancement des contrats aidés ». En outre, ce même article institue au bénéfice des départements un « fonds d'appui aux politiques d'insertion » doté de 50 M€ en 2017 et destiné « aux départements volontaires pour contractualiser avec l'Etat sur des objectifs communs en matière de politiques d'insertion ». Dans ces conditions, la dotation du FMDI pour 2017 est attendue en progression de 5 M€ par rapport à 2016 pour s'établir à 24,50 M€.
- **du fonds de soutien exceptionnel** « destiné aux départements connaissant une situation financière particulièrement dégradée, notamment du fait du poids de leurs dépenses sociales », institué par l'article 70 de la loi de finances rectificative pour 2015. D'un montant de 50 M€, ce fonds a été réparti entre 10 départements éligibles sur la base du taux d'épargne brute et de la proportion de bénéficiaires d'AIS dans la population. Le Département du Pas-de-Calais a ainsi perçu une aide de 5,72 M€ en 2016. Le gouvernement a annoncé l'institution d'un nouveau fonds de soutien, doté cette fois de 200 M€, dont la répartition devrait tenir compte « de la situation financière et du niveau des restes à charge sur les différentes allocations de solidarité, et notamment sur le RSA ». Le Département escompte percevoir à ce titre une aide de 10 M€ en 2017, soit 4 M€ de plus qu'en 2016.

Enfin, il convient de noter que l'article 14 du projet de loi de finances pour 2017 prévoit l'intégration de la DCRTP ainsi que les allocations compensatrices de taxe d'habitation des départements au périmètre des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales, avec application d'un taux de minoration de - 21,5 %.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) résulte de la réforme de la fiscalité locale consécutive à la suppression de la taxe professionnelle en 2010. Les collectivités qui disposaient de ressources inférieures à celles de 2010, à l'issue de la reconfiguration de leur panier de ressources fiscales, recevaient un concours financier de l'Etat, la DCRTP, ainsi qu'un reversement du FNGIR. Pour le Département, ces montants s'établissent à 53,93 M€ pour la DCRTP en 2016. L'allocation compensatrice de taxe d'habitation, quant à elle, vient compenser pour l'Etat les exonérations accordées, et est estimée à 9,6 M€ en 2016.

La « variable d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités constitue une enveloppe de recettes versée par l'Etat aux collectivités. Cette enveloppe baisse chaque année à due concurrence de la hausse d'autres recettes attribuées par l'Etat aux collectivités afin que l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat n'évolue pas à la hausse.

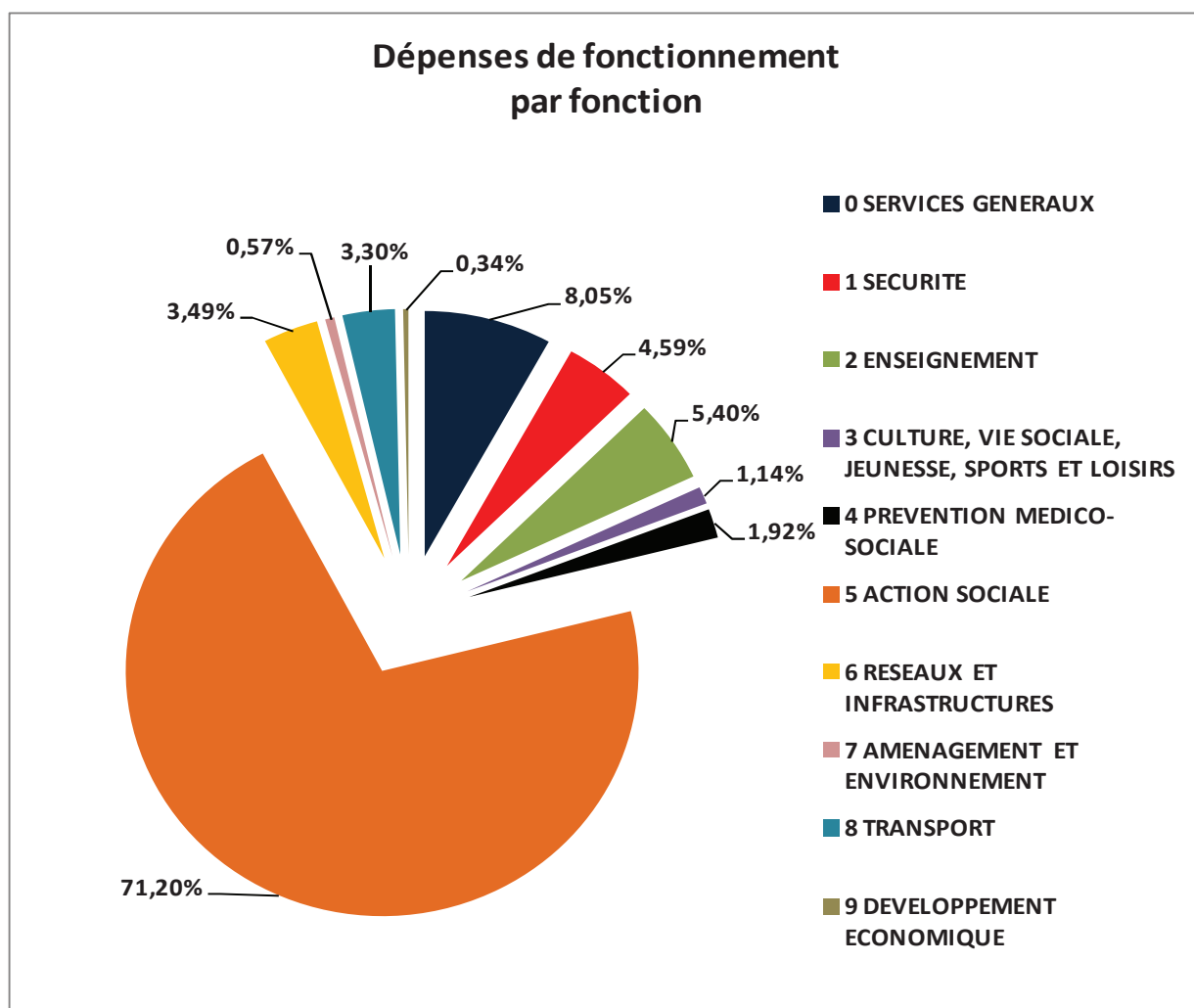
Le projet de loi de finances prévoit donc d'intégrer ces 63,5 M€ à cette enveloppe « variable d'ajustement », et de réduire son montant de 21,5 % en 2017, soit une perte de 13,6 M€.

Cette disposition, jugée très pénalisante par les départements, autant que les risques juridiques qui pèsent sur cet article, ne permettent pas, en l'état actuel des débats parlementaires, de préjuger de l'issue qui lui sera réservée dans le texte final. Le gouvernement s'est d'ores et déjà engagé à réduire son montant de moitié et à moduler la disposition en fonction des difficultés financières rencontrées par les départements. Ainsi, les montants proposés sont similaires aux montants inscrits les années précédentes.

Il convient également de prendre en compte une reprise de provision de 5 M€ imputée au chapitre 945. Il s'agit ici d'utiliser une partie des 50 M€ de ressources mises en réserve en 2013 pour financer la progression attendue des allocations de solidarité.

Pour conclure, la légère augmentation des recettes pour l'année 2017 doit être comprise comme un allègement par l'Etat, pour les départements les plus fragiles, du poids que représente la participation des collectivités au redressement des comptes publics. Elle ne remet pas en cause le constat d'une forte tension sur les recettes départementales qui nécessitera encore des efforts sur les dépenses de fonctionnement dans les années à venir.

3. Les dépenses de fonctionnement



La répartition graphique des dépenses en 2017 illustre le poids prépondérant des moyens alloués aux politiques de solidarité. En effet, les crédits des fonctions 4 (prévention médico-sociale) et 5 (action sociale) représentent à eux seuls quasiment les trois quarts des dépenses totales du Département.

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	123 479 057,78	119 595 645,41	-3,14%
1 SECURITE	70 230 850,00	68 197 662,00	-2,90%
2 ENSEIGNEMENT	82 697 380,00	80 244 767,91	-2,97%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	19 016 847,40	16 956 003,00	-10,84%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 307 018,00	28 541 207,00	4,52%
5 ACTION SOCIALE	1 044 576 693,80	1 058 428 357,92	1,33%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	51 736 879,23	51 815 430,16	0,15%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 108 925,47	8 493 827,00	4,75%
8 TRANSPORT	68 543 612,79	49 109 674,26	-28,35%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6 656 573,93	5 083 067,13	-23,64%
TOTAL	1 502 353 838,40	1 486 465 641,79	-1,06%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	102 796 410,61	98 542 307,40	-4,14%
931 SECURITE	70 230 850,00	68 197 662,00	-2,90%
932 ENSEIGNEMENT	82 697 380,00	80 244 767,91	-2,97%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	19 016 847,40	16 956 003,00	-10,84%
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 307 018,00	28 541 207,00	4,52%
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	504 493 758,40	517 144 078,35	2,51%
9354 REVENU MINIMUM D'INSERTION	289 000,00	266 000,00	-7,96%
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	167 806 000,00	186 493 000,00	11,14%
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	371 987 935,40	354 525 279,57	-4,69%
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	51 736 879,23	51 815 430,16	0,15%
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 108 925,47	8 493 827,00	4,75%
938 TRANSPORTS	68 543 612,79	49 109 674,26	-28,35%
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	6 656 573,93	5 083 067,13	-23,64%
941 Autres impôts et taxes	7 500 000,00	8 600 000,00	14,67%
943 Opérations financières	12 320 500,00	11 420 510,00	-7,30%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 650,00	831 650,00	
952 DEPENSES IMPREVUES	30 497,17	201 178,01	NS
TOTAL	1 502 353 838,40	1 486 465 641,79	-1,06%

Les dépenses de fonctionnement diminuent en volume de 15,8 M€, soit - 1,06 % par rapport au Budget Primitif 2016. Toutefois, ces valeurs ne sont pas *a priori* directement comparables car le périmètre de l'action départementale a évolué. Le transfert de compétences lié à la loi NOTRe tout comme la loi d'adaptation de la société au vieillissement sont venus modifier les recettes et dépenses de la collectivité. Aussi un travail de retraitement doit-il être opéré pour pouvoir analyser l'évolution des dépenses de la collectivité à périmètre constant :

- l'application de la loi NOTRe conduit à une baisse de 20 M€ des crédits proposés au titre des transports. En effet, le transfert à la Région de la compétence des transports non urbains interviendra le 1^{er} janvier 2017 et celui de la compétence transports scolaires le 1^{er} septembre 2017. Néanmoins, dans un souci de cohérence et de continuité du service public, le Département continuera à exercer, par délégation de la Région, la compétence transports non urbains pendant 8 mois, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2017.

- la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement conduit à une hausse de 18 M€ des crédits consacrés aux personnes âgées, ces montants étant compensés en recettes. Des crédits avaient bien été inscrits cette année, mais seulement à l'étape du budget supplémentaire.

Au global, les effets de périmètre sont relativement réduits, la baisse de 20 M€ du budget étant compensée par une hausse de 18 M€. Le « périmètre » de l'action départementale a baissé de seulement 2 M€.

In fine, et à périmètre constant, la collectivité a donc bien réussi à faire baisser son budget de 14 M€ de BP à BP. La principale évolution permettant cette diminution a été la réduction des crédits affectés aux allocations de RSA de 13,7 M€ de BP à BP. Celle-ci, outre l'impact de la politique gouvernementale, est aussi le résultat des efforts de la collectivité en matière d'insertion.

Cet effort n'est pourtant pas le seul, car il convient aussi de prendre en compte le fait que toutes les autres hausses contraintes ont été absorbées par des baisses dans d'autres domaines.

Ainsi, la collectivité a dû faire face aux hausses de dépenses incompressibles suivantes :

- l'augmentation de la PCH liée au dynamisme de l'allocation (+1 M€ soit +3,7%). Des mesures ont été prises, dès cette année, visant à ralentir la croissance de l'allocation, qui se situe au fil de l'eau autour de 10% par an, comme le montre la tendance sur les années passées ;
- la hausse de la rémunération des assistantes familiales (+ 3 M€) dans un contexte de légère augmentation du nombre d'enfants accueillis, et compte tenu des réévaluations salariales qui tiennent compte de l'inflation ;
- l'accroissement des budgets des établissements dans le secteur de l'enfance (+ 1 M€), lié à la hausse des coûts de ces structures ;
- l'accueil en établissement pour personnes handicapées lié à une demande qui continue d'augmenter pour ces structures (+ 2 M€) ;
- les établissements d'accueil pour personnes âgées liés aux mesures nouvelles mises en œuvre par la collectivité (+ 4 M€) ;
- la hausse de l'APA en établissement, corollaire de la mise en place de la dotation globale (+ 2 M€).

L'ensemble de ces hausses a été absorbé par redéploiement. Les pistes d'économies ont été nombreuses et on peut citer :

- l'optimisation du budget du SDIS prenant notamment en compte une nouvelle ressource liée au titrage du remboursement du transport médicalisé assuré par les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais au bénéfice des structures mobiles d'urgence et de réanimation (- 2 M€) ;
- l'utilisation des excédents constatés dans les collèges (- 2 M€) ;
- les économies sur les intérêts d'emprunts liées à une gestion active de la dette, notamment avec la renégociation d'un certain nombre de prêts (-1 M€) ;
- la modification du mode de paiement de certaines subventions sportives (- 1 M€) dont le versement intervenait le dernier mois de l'exercice précédent l'année budgétaire, aujourd'hui financées sur le même exercice ;
- un effort sur la gestion des renforts et remplacements à la Direction des ressources humaines permettant une stabilité de la masse salariale (-0,4% soit -1 M€) ;
- la reprise de trésorerie sur le Fonds de solidarité pour le logement (- 3,5 M€).

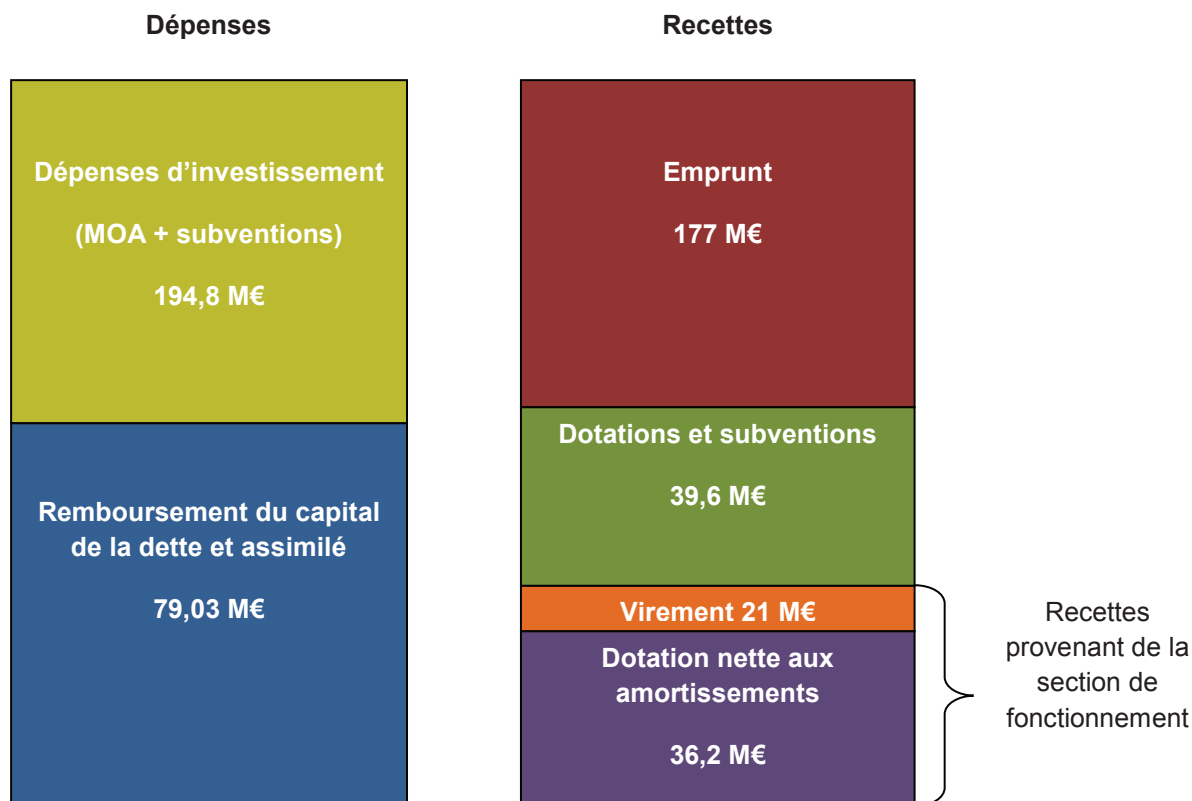
Cet effort considérable sur les dépenses de fonctionnement constitue la traduction budgétaire de la redéfinition des politiques publiques départementales proposée dans la délibération-cadre du 25 janvier 2016 et qui a vocation à se poursuivre en 2017.

Il convient enfin de noter que l'ensemble de ces mouvements ont un impact sur le poids de chaque politique publique au sein de la collectivité. Les politiques de transport baissent par exemple, compte tenu des effets de la loi NOTRe, alors que la loi vieillissement fait nécessairement croître le budget des solidarités. Mais plus globalement encore, la part du budget des solidarités consacrée aux habitants augmente cette année dans le budget et cette dynamique va se poursuivre en 2018.

C. Présentation de la section d'investissement :

1. Présentation du schéma global de financement de la section d'investissement

Schéma de financement de la section d'investissement



Ce schéma illustre le mécanisme de financement des **274 M€** de dépenses d'investissement proposés au vote pour le Budget Primitif 2017.

Les dépenses d'investissement sont de deux ordres : une partie sert à rembourser les emprunts souscrits les années précédentes, et une partie correspond aux crédits nouveaux investis par la collectivité.

Pour financer ces dépenses, le Département dispose :

- de l'épargne brute constatée en section de fonctionnement (écart entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement)
- de quelques recettes propres, dotations et subventions, principalement constituées du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale ;
- de l'emprunt qui sert de variable d'équilibre.

Le détail des dépenses et recettes est exposé ci-après.

2. Les dépenses d'investissement

Présentation globale

Présentation par fonction :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving et opérations de refinancement de dette)	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	86 809 587,31	90 176 108,41	3,88%
1 SECURITE	4 540 000,00	4 100 000,00	-9,69%
2 ENSEIGNEMENT	48 746 875,29	49 007 060,00	0,53%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	15 742 920,94	15 131 148,12	-3,89%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	702 254,75	399 592,00	-43,10%
5 ACTION SOCIALE	3 175 109,64	13 107 206,00	NS
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	88 183 343,63	88 921 079,10	0,84%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	11 567 803,33	9 328 110,69	-19,36%
8 TRANSPORT	732 411,00	837 136,00	14,30%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 644 953,21	2 831 007,58	-39,05%
TOTAL	264 845 259,10	273 838 447,90	3,40%

Présentation par chapitre :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving et opérations de refinancement de dette)	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	12 934 587,31	10 668 662,37	-17,52%
901 SECURITE	4 540 000,00	4 100 000,00	-9,69%
902 ENSEIGNEMENT	48 415 875,29	48 654 084,40	0,49%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	4 922 466,79	4 602 897,31	-6,49%
904 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	80 000,00	-	
905 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	2 098 586,64	2 589 230,00	23,38%
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	73 902 038,23	73 615 218,82	-0,39%
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	4 422 509,04	3 598 127,06	-18,64%
908 TRANSPORTS	437 950,00	325 000,00	-25,79%
912 ENSEIGNEMENT	331 000,00	342 975,60	3,62%
913 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 820 454,15	10 528 250,81	-2,70%
914 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	622 254,75	399 592,00	-35,78%
915 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	1 066 523,00	10 507 976,00	NS
916 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	13 973 805,40	14 025 860,28	0,37%
917 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	7 145 294,29	5 729 983,63	-19,81%
918 TRANSPORTS	294 461,00	512 136,00	73,92%
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 319 953,21	2 481 007,58	-42,57%
923 Dettes et autres opérations financières	73 935 000,00	79 095 000,00	6,98%
92432 Remembrement 2003 - Travaux MOD	75 000,00	80 000,00	6,67%
92470 Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2008	40 000,00	10 000,00	-75,00%
92471 Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2009	30 000,00	60 000,00	100,00%
92473 Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2012	30 000,00	30 000,00	
92474 Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2013	120 000,00	120 000,00	
92477 Aménagement Foncier Agricole et Forestier 2015	30 000,00	50 000,00	66,67%
92482 AF AF connexe aux ouvrages linéaires Prog 2010 RD	40 000,00	40 000,00	
92486 AF AF connexe aux ouvrages linéaires Prog 2015 RD	100 000,00	120 000,00	20,00%
92487 AF AF connexe aux ouvrages linéaires Prog 2016 RD	17 500,00	20 000,00	14,29%
92488 AF AF connexe aux ouvrages linéaires CSNE	100 000,00	1 000 000,00	NS
92489 AF AF connexe aux ouvrages linéaires Prog 2017 RD	-	100 000,00	
950 DEPENSES IMPREVUES	-	432 446,04	
TOTAL	264 845 259,10	273 838 447,90	3,40%

Le total des dépenses d'investissement ressort à **274 M€**, soit + 3,40 % par rapport à 2016. Le volume des crédits de paiement inclut différentes dépenses s'assimilant au remboursement du capital de la dette. Il s'agit :

- du remboursement du capital de la dette *stricto sensu*, prévu à hauteur de 71,20 M€ en 2017 (contre 66 M€ en 2016), logiquement en augmentation compte tenu de l'évolution de l'encours de dette sur les années antérieures ;
- du remboursement de la moitié de l'avance du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 7,83 M€, dispositif créé en juin 2015 et destiné à soutenir l'investissement public qui consistait en la mise à la disposition des collectivités de prêts de court terme à taux zéro, assimilables à des avances sur une partie des sommes dues par l'Etat au titre du FCTVA. Le Département a ainsi bénéficié d'un préfinancement de 15,66 M€ dont le remboursement était étalé à parité sur les exercices 2016 et 2017.
- des autres opérations financières pour 0,07 M€

En ce qui concerne la nature des dépenses d'intervention, les masses les plus importantes sont les suivantes :

- les investissements sous maîtrise d'ouvrage départementale (chapitres 900 à 908) : 148,15 M€
- les subventions d'équipement (chapitres 912 à 919) : 44,53 M€
- les opérations pour compte de tiers : 1,63 M€
- le crédit pour les dépenses imprévues : 0,43 M€

Afin de mieux analyser les crédits spécifiquement dédiés à la mise en œuvre des politiques publique en investissement, les tableaux ci-dessous donnent une présentation du budget d'investissement hors dette.

Présentation du budget d'investissement hors dette

Dépenses d'investissement (hors remboursement dette et préfinancement FCTVA)			
Fonction	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	12 979 587,31	11 146 108,41	-14,13%
1 SECURITE	4 540 000,00	4 100 000,00	-9,69%
2 ENSEIGNEMENT	48 746 875,29	49 007 060,00	0,53%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	15 742 920,94	15 131 148,12	-3,89%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	702 254,75	399 592,00	-43,10%
5 ACTION SOCIALE	3 175 109,64	13 107 206,00	312,81%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	88 183 343,63	88 921 079,10	0,84%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	11 567 803,33	9 328 110,69	-19,36%
8 TRANSPORT	732 411,00	837 136,00	14,30%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 644 953,21	2 831 007,58	-39,05%
TOTAL	191 015 259,10	194 808 447,90	1,99%

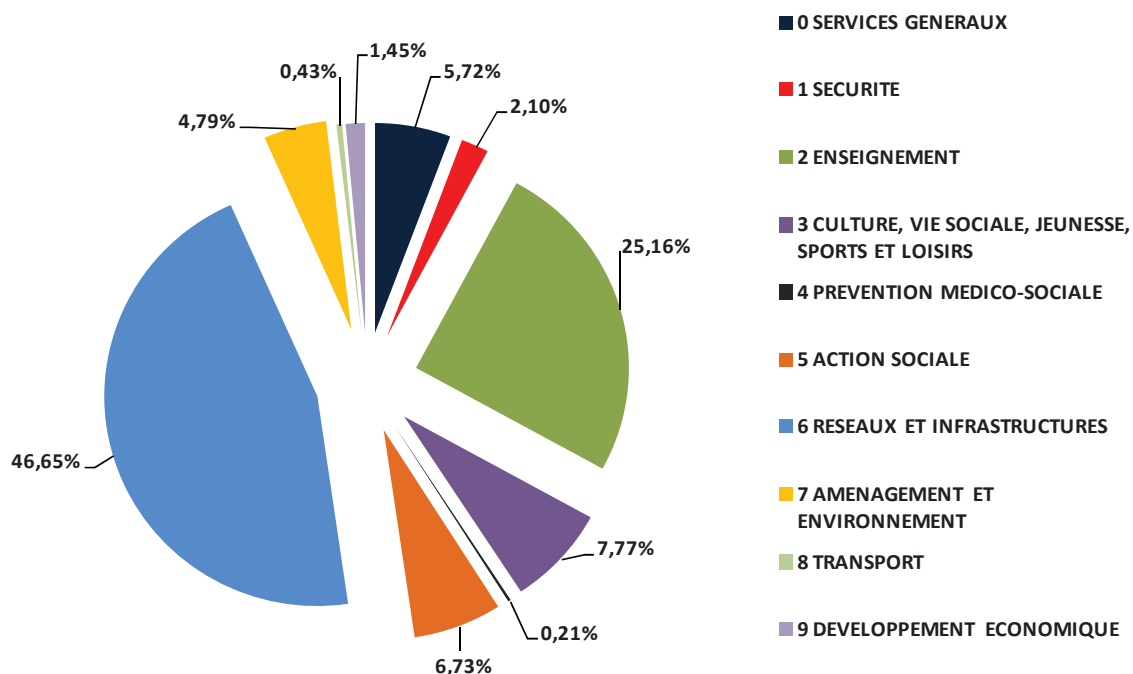
Hors dette, le budget d'investissement proposé s'établit à 195 M€, un niveau supérieur de 3 M€ par rapport au BP 2016 qui traduit la volonté de poursuivre une politique dynamique au bénéfice des territoires et de l'emploi. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie budgétaire arrêtée par le conseil départemental, soit 1 milliard d'euros d'investissement pour la durée du mandat.

Les principales évolutions de BP à BP correspondent aux éléments suivants :

- le financement d'une partie des projets immobiliers des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) dans le secteur du handicap et de l'enfance, en section d'investissement, qui conduit à une hausse de 10 M€ des crédits. Certains établissements avait en effet constitué un niveau de trésorerie représentant un apport qui leur aurait permis de contracter des emprunts, afin de pouvoir mettre en œuvre leurs projets d'investissement. Le Département a proposé de financer par le biais de subventions ces projets et a pu par conséquent reprendre la trésorerie constituée par les établissements à cet effet. La hausse des crédits constatée en fonction 5 correspond à ce changement de stratégie ;
- la réduction des crédits au titre du développement économique suite aux modifications imposées par la loi NOTRe. Désormais, les départements ne sont plus compétents en matière d'intervention économique de droit commun. Ils conservent uniquement des compétences pour intervenir dans des champs spécifiques s'inscrivant dans le cadre de la solidarité territoriale, les aides aux entreprises étant du ressort exclusif de la Région. Cette évolution de périmètre d'intervention a un impact budgétaire relativement modéré.

Présenté sous l'angle des politiques publiques financées, le graphique suivant illustre la part des différentes fonctions dans le budget d'investissement, hors crédits relatifs au remboursement des emprunts et au préfinancement du FCTVA.

Dépenses d'investissement hors dette et préfinancement FCTVA par fonction



Les dépenses d'investissement sont très majoritairement concentrées sur deux fonctions :

- La fonction 6 - réseaux et infrastructures, qui représente presque la moitié des dépenses d'investissement prévisionnelles 2017 et regroupe notamment les investissements dans la voirie départementale, tant en maintenance que dans le développement d'infrastructures structurantes.

- La fonction 2 – enseignement, qui représente le quart du total des dépenses d'investissement prévisionnelles 2017, et regroupe notamment les investissements dans les collèges, tant en maintenance que dans la construction de collèges et dans le développement du numérique au sein des établissements.

3. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving et opérations de refinancement de dette)	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	214 450 500,00	202 238 300,00	-5,69%
2 ENSEIGNEMENT	9 222 125,00	8 986 123,00	-2,56%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	12 500,00	12 500,00	
5 ACTION SOCIALE	25 000,00	68 750,00	NS
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	3 280 906,06	3 392 960,17	3,42%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	1 939 880,16	1 558 892,00	-19,64%
8 TRANSPORT	-	276 622,00	
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	91 216,88	94 446,84	3,54%
TOTAL	229 022 128,10	216 628 594,01	-5,41%

Les recettes d'investissement sont majoritairement regroupées au sein de la fonction 0, soit près de 94 % du total. En effet, les principales recettes d'investissement (FCTVA et recettes liées à l'emprunt) sont comptabilisées au sein de cette fonction.

La recette prévisionnelle d'emprunt constitue la première inscription en volume de la section d'investissement de même que sa principale variable d'équilibre. Elle s'établit à 177 M€, en diminution de 7 M€ par rapport au Budget primitif 2016.

Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice n-1, est estimé pour 2017 à 23 M€.

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving et opérations de refinancement de dette)	BP 2016	Projet de BP 2017	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	1 290 000,00	940 000,00	-27,13%
902 ENSEIGNEMENT	9 222 123,00	8 986 123,00	-2,56%
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	1 765 906,06	1 882 960,17	6,63%
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	718 000,00	50 000,00	-93,04%
908 TRANSPORTS	-	276 622,00	
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5 000,00	-	
922 Dotations et participations	31 222 380,16	25 500 300,00	-18,33%
923 Dettes et autres opérations financières	184 203 716,88	178 439 588,84	-3,13%
92488 AFAF connexe aux ouvrages linéaires CNSE	100 000,00	500 000,00	NS
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	495 002,00	53 000,00	-89,29%
TOTAL	229 022 128,10	216 628 594,01	-5,41%

Les ressources financières liées aux emprunts regroupés au sein du chapitre 923 « Dettes et autres opérations financières » s'établissent à 177 M€ en 2017. Ce choix assumé du recours à l'endettement est d'autant plus légitime que les conditions d'emprunt sont aujourd'hui extrêmement attractives. Le recours à l'emprunt générera donc des frais financiers limités pour la collectivité et conduira à une consommation progressive du fonds de roulement constitué ces dernières années afin de ne pas opérer d'à-coup dans les grands équilibres départementaux.

Toutefois, il convient de noter que l'inscription d'emprunts proposée se réduit par rapport à 2016 où elle s'établissait à 184 M€. Ainsi, le recours à l'emprunt représente en 2017 environ 65 % des recettes permettant d'assurer le financement des projets départementaux, alors que la part de l'emprunt dans les recettes de financement ressortait à 69 % dans le budget primitif 2016. Cette amélioration de la couverture de l'investissement s'explique par la progression du niveau de l'épargne brute. Pour mémoire, en 2016, l'épargne brute (dotation nette aux amortissements + virement) ressortait à 35,8 M€ contre 57,2 M€ en 2017, soit une progression de 21,4 M€.

La réalisation constatée au compte administratif 2017 des recettes liées à l'emprunt pourrait être inférieure à la prévision, en raison notamment d'une exécution budgétaire inférieure à 100 % des dépenses en fonctionnement et en investissement et de l'affectation qui sera réservée au résultat de l'exercice 2016.

Les propositions d'inscriptions des budgets annexes

o L'établissement français du sang

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2016 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2017 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Etablissement Français du Sang	448 010,00	448 010,00	450 010,00	450 010,00
Total Fonctionnement		448 010,00	448 010,00	450 010,00	450 010,00

En ce qui concerne les crédits inscrits par la **Direction des Ressources Humaines** au titre de l'action **Personnel administratif**, il s'agit des crédits inscrits au titre du personnel affecté à l'Etablissement Français du Sang.

o Le laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2016 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2017 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	2 949 000,00	3 039 360,93	2 901 510,00	2 993 779,33
Total Fonctionnement		2 949 000,00	3 039 360,93	2 901 510,00	2 993 779,33

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2016 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2017 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	90 360,93		92 269,33	
Total Investissement		90 360,93	0,00	92 269,33	0,00

Le budget prévisionnel du Laboratoire départemental d'analyses est en légère baisse entre 2017 et 2016. Les dépenses de fonctionnement se réduisent de 1,61%, soit 47 490 € et sont principalement des charges de personnel (1,8 M€) et des charges à caractère général (1,1 M€). Les dépenses d'investissement qui sont principalement constituées des équipements spécifique du laboratoire sont en très légère hausse.

o Le restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2016 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2017 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 778 827,00	2 066 169,00	1 777 860,00	1 864 360,00
Total Fonctionnement		1 778 827,00	2 066 169,00	1 777 860,00	1 864 360,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2016 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2017 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	287 342,00		86 500,00	
Total Investissement		287 342,00	0,00	86 500,00	0,00

Le budget prévisionnel du restaurant administratif est stable en fonctionnement par rapport à 2016. Les dépenses de fonctionnement sont constituées de dépenses de personnel pour 1 M€ et de charges à caractère général pour 0,73 M€. En investissement, les crédits prévus permettent principalement l'achat de sauteuses électriques. L'écart par rapport à l'année dernière s'explique par l'achat d'une nouvelle laverie réalisé en 2016.